

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
Dixième réunion du Sous-groupe ATS/AIS/SAR
(Dakar, Sénégal, 12 – 14 avril 2009)

Point 7 : Mise en œuvre du service de contrôle régional

(Présentée par l'Algérie)

RESUME

La présente note d'information a pour objet d'informer la réunion de la mise en œuvre du service de contrôle régional en Algérie

L'Algérie assure le service de contrôle régional sur l'ensemble de l'espace aérien de la FIR Alger le long des routes inscrites au tableau ATS 1 du plan AFI et conformément aux recommandations OACI.

La classification de l'espace aérien Algérien est présentée dans l'AIP Algérie partie ENR 3.1.1 à ENR 3.5.5 (Voir tableau).

L'Algérie a mis en œuvre le contrôle radar dans la partie Nord de la FIR Alger (TMA Alger) et la CTA d'Alger en date du 12 Mars 2009. Pour les deux (02) secteurs de la Partie Nord (TMA Oran et TMA Nord EST) la mise en œuvre sera effective le 04 Juin 2009.

En conclusion l'Algérie est conforme et n'a aucune carence à signaler sur ce sujet